

3760 - La femme dirige la prière pour l'homme parce qu'elle maîtrise le Coran mieux que lui.

La question

Question : Si l'épouse mémorise du Coran une partie plus importante que ce qu'en connaît son mari, qui dirige la prière ?

La réponse détaillée

Dans son ouvrage intitulé al-Mouhalla bi al-athar (question 317), Ibn Hazm dit : « Il n'est pas permis à la femme de diriger la prière pour un homme ou des hommes. Ceci ne fait l'objet d'aucune divergence. En outre, il est rapporté que le passage d'une femme devant un homme en prière entraîne la nullité de la prière, comme nous le mentionnerons dans le chapitre approprié, s'il plaît à Allah le Très Haut, quand nous aborderons les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « **L'imam constitue un bouclier** ». Le jugement du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) est que la femme doit se placer derrière l'homme en cas de prière et que l'imam se place obligatoirement devant les prieurs ou dans le même rang quand il prie avec une seule personne, comme nous le mentionnerons à l'endroit approprié, s'il plaît à Allah le Très Haut.

Tous ces textes indiquent la nullité certaine de la direction par la femme de la prière d'un homme ou des hommes ». (Voir al-Mouhalla, tome 2 : la prière collective).

Ali Ibn Souleymane al-Mardawi al-hanbali (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « **Ses propos : la direction de la prière de l'homme par la femme est invalide sont absolument conformes à la doctrine** » (voir le livre intitulé al-insaf, tome 2, chapitre : la prière collective) Allah le Très Haut le sait mieux.